

Conseil général du Val d'Oise - Séance publique du 16 février 2007
Motion présentée par Hussein Mokhtari au nom du groupe socialiste et apparentés

Objet : protection des élèves et de la population de Garges-lès-Gonesse des nuisances engendrées par le Salon aérien du Bourget

Considérant que :

- le Salon Aérien du Bourget ouvrira ses portes du 18 au 24 juin 2007 et que cet événement international perturbe tous les deux ans la vie scolaire des écoles, collèges et lycées de Garges-lès-Gonesse comme de tous les établissements des villes limitrophes de l'aéroport du Bourget dès le 13 juin, ainsi que la vie des riverains de l'est du Val d'Oise ;
- des relevés effectués à Garges-lès-Gonesse lors de l'édition 2005 du salon montrent que la majorité des démonstrations aériennes provoquent des nuisances sonores atteignant 85 décibels, voire 110 à 140 décibels pour certains avions militaires;
- notre collectivité se mobilise depuis de nombreuses années pour lutter contre les nuisances engendrées par l'aéroport de Roissy et nous connaissons donc tous les conséquences traumatisantes des nuisances aériennes sur les riverains.
- les nuisances du salon du Bourget sont non seulement de même nature pour ce qui est du bruit et de la santé, mais qu'en plus elles s'accompagnent de stress, d'anxiété voire d'angoisse à l'idée qu'un accident puisse survenir, comme cela a pu être le cas par le passé;
- pour 2007 le Salon international du Bourget s'est engagé à financer des projets pour les élèves des écoles de Garges qui vont permettre aux jeunes des écoles maternelles et primaires concernées de séjourner hors du périmètre de la manifestation;
- les nuisances vont tout autant affecter les collèges de la ville et qu'un éloignement des élèves des trois collèges concernés (Matisse, Picasso, Henri Wallon) semble aussi nécessaire notamment pour ceux devant passer l'examen du brevet.

Le Conseil général :

- soutient l'action des parents d'élèves des écoles maternelles, primaires et secondaires de Garges-lès-Gonesse
- sollicite une subvention auprès du Salon International du Bourget en faveur des collégiennes et collégiens de la commune de Garges-lès-Gonesse afin que soit organisé en collaboration avec les responsables des établissements des actions pour protéger les élèves et leur permettre d'étudier du 13 au 24 juin dans de bonnes conditions.